



1/ Le fleurissement durable se caractérise par une palette végétale plus adaptée qui privilégie les vivaces et les arbustes. 2/ L'année 2015 marque le début d'une gestion entièrement écologique des différents espaces verts de la ville. 3/ A Saint-Valery-sur-Somme, le fleurissement permet de mettre davantage en valeur le patrimoine architectural et naturel du territoire.

Aménager durablement

Depuis 2003, suite à l'obtention de leur première fleur dans le cadre du Concours des Villes et Villages Fleuris, la Commune de Saint-Valery-sur-Somme, aujourd'hui 4 fleurs, s'est engagée dans un projet d'aménagement durable afin d'en faire un véritable attrait touristique, mais surtout pour améliorer la qualité du cadre de vie de ses habitants.

Saint-Valery-sur-Somme, commune de 2 703 habitants située sur l'estuaire de la Somme, est divisée en trois entités : la ville haute (ou vieille ville), la ville basse (appelée La Ferté) où se trouve le port, et le quartier de l'abbaye dans le prolongement de la vieille ville. Riche d'un patrimoine bâti diversifié (cinq monuments classés ou inscrits, ville médiévale sur rempart, quartier des pêcheurs...) et d'un patrimoine naturel remarquable (six ZNIEFF, une ZPS, deux ZICO, une zone Natura 2000...) qui lui confèrent un caractère touristique privilégié, la Ville a engagé, depuis 2003, un ambitieux programme de développement de son fleurissement et d'amélioration de son cadre de vie en général. A travers ce projet, elle souhaite davantage favoriser les espèces florales adaptées au contexte naturel, historique et architectural exceptionnel de Saint-Valery-sur-Somme.

Une palette végétale plus adaptée

Ces dix dernières années, une nouvelle palette végétale, plus respectueuse de l'environnement et qui s'intègre mieux au paysage de la commune a été mise en place. Elle se compose de plus de 40 espèces de plantes annuelles sélectionnées pour leur allure champêtre et de plus de 70 espèces de vivaces permettant un fleurissement qui s'étale tout au long de l'année. Les arbustes (champêtres ou fleuris) font également partie intégrante du paysage communal, puisque 3 780 nouveaux sujets ont été plantés entre 2004 et 2012. La Ville s'est également engagée à ce que son fleurissement permette une gestion raisonnée de la ressource en eau. Pour cela, la priorité est donnée aux plantations de pleine terre (principalement à base de vivaces et d'arbustes) plus économes en eau ; et les jardinières sont limitées aux espaces qui ne peuvent pas être plantés. Par ailleurs, elle a installé progressivement des dispositifs de récupération des eaux pluviales sur les bâtiments communaux, mais a

également incité leur installation chez les particuliers. L'arrosage est également effectué, en partie, par l'eau de la quatrième lagune de la station d'épuration (eau filtrée trois fois). Enfin, l'usage systématique de paillages à l'aide d'anas de lin ou de produits issus du broyage des déchets verts communaux permet de limiter les arrosages.

Une gestion écologique

En 2003, la municipalité a pris la décision d'arrêter définitivement, en 2015, l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des différents espaces de la ville. Aussi, elle a progressivement changé ses pratiques en limitant, peu à peu, l'emploi de ces produits et en instaurant une gestion différenciée. Pour cela, elle utilise des végétaux à fort pouvoir couvrant, tels que les Ajuga reptans et la campanule des murailles, qui permettent de limiter la pousse des adventices. Par exemple, les massifs arbustifs du hameau de Ribeuville ont été plantés de lierre couvre-sol qui ne nécessite qu'un passage par an pour son entretien. Des rosiers paysagers couvrants, qui ne demande qu'un entretien limité à une taille par an, sont également employés. Dans ce même objectif, elle pratique le paillage de tous ses massifs à l'aide d'anas de lin, de paille de chanvre ou de miscanthus. Le désherbage des voiries est réalisé grâce à des désherbeurs thermiques et nécessite 6 à 7 passages par an. Les cimetières bénéficient d'un entretien soutenu tout au long de l'année avec des entretiens plus complets (ramassages des feuilles...) lors de certaines occasions (la Toussaint, les Rameaux). Enfin, ce changement de pratique a été accompagné de différentes formations à destination des agents communaux. "La formation, ça nous aide à progresser. Nous sommes en recherche permanente pour trouver des solutions alternatives" souligne Guillaume Delattre, responsable du fleurissement.



© Ville de Saint-Valéry-sur-Somme

4/ Le projet du Fruticetum, initialement suggéré par l'Herbarium a été réalisé par la Commune. La part communale s'élève à 70 000 € sur un budget global de 221 000 € (subventions de l'Etat, de l'Europe...).

Des espaces accessibles à tous

Plusieurs jardins et squares sont mis à la disposition des riverains et des visiteurs. Qu'ils soient publics ou privés, à l'image de l'Herbarium (jardin botanique composé de plus de 1 000 espèces étiquetées), ces lieux offrent de nombreux espaces de détente. Ils seront complétés par l'ouverture prochaine du Fruticetum. "Complémentaire à l'Herbarium, ce site public, situé au pied des remparts, offre une interprétation contemporaine des jardins du Moyen-Age et de l'histoire de la ville, structurés par une collection d'arbres fruitiers" précise Jean-Marie Bocquet, premier adjoint au maire en charge du fleurissement. Jardin de santé et de pédagogie, le Fruticetum offre notamment la possibilité, aux résidents de la maison de retraite voisine, de sortir et de jardiner.

Maîtriser les éléments urbains qui peuvent impacter le paysage

Même si une part importante de ce projet d'aménagement durable porte sur les espaces verts et fleuris, la Commune a également souhaité travailler sur l'amélioration de l'ensemble des éléments qui sont susceptibles d'impacter les paysages, et donc le cadre de vie. Différentes mesures ont ainsi été prises afin de les maîtriser, parmi lesquelles :

- l'élaboration d'une charte sur le mobilier extérieur des terrasses ;
- l'élaboration d'une charte sur les enseignes commerciales ;
- la mise en place d'une signalétique concertée, homogène et simple ;
- l'harmonisation du mobilier urbain ;
- l'effacement complet des réseaux ;
- la réalisation d'aménagements paysagers progressifs des entrées de villes qui permettent de lutter contre la vitesse en ville ;
- la mise en place d'horaires de sortie des ordures ménagères et la mise à disposition de composteurs.



5/ A travers la signature de contrats de fleurissement, les habitants s'engagent à entretenir les plantations réalisées par les agents communaux, devant chez eux.

Un programme qui s'inscrit dans la durée

Pour pérenniser cette action, la municipalité a choisi d'augmenter, de 12 % par an les budgets consacrés au fleurissement. Cette volonté municipale s'est largement ressentie dans l'implication du personnel communal des espaces verts (4 titulaires, des apprentis et des stagiaires). "Leur soit de diversifier leur savoir, de viser l'excellence est à l'origine même du développement du fleurissement et de la réussite de nos projets." souligne Jean-Marie Bocquet. "Ils sont force de proposition pour nous permettre de faire évoluer qualitativement et quantitativement nos espaces verts, et notre manière d'aménager" poursuit-il. Cette nouvelle "ligne de conduite" est également très soutenue par la population qui s'implique au quotidien. En effet, la Commune a signé, depuis sa mise en place, 65 contrats de fleurissement citoyen : la Ville finance et installe un fleurissement durable devant les habitations des personnes ayant accepté de l'entretenir. Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont également régulièrement organisées. Elles se caractérisent par la plantation d'arbres, de haies... mais également par des partenariats avec les écoles et les centres de loisirs.

EVOLUTION DU FLEURISSEMENT EN CHIFFRES

	Plantes annuelles	Plantes vivaces	Arbres d'essence locale	Arbustes à fleurs	Arbustes champêtres
2004	5 000 unités	2 000 unités	24 unités	96 unités	96 unités
2012	13 000 unités	17 800 unités	610 unités	1 887 unités	1 893 unités